

Le point sur les travaux eau et assainissement

2013 aura été l'année phare de la mandature en terme d'investissements sur l'eau et l'assainissement. Près de 447 552 € TTC auront été investis en 2013.



◆ Remplacement avenue de Brézilhou et sur 160 m d'une conduite d'eau

avec reprise des branchements plomb et suppression des siphons. Ce préalable à la pose d'un enrobé à chaud a permis de remettre entièrement à neuf les réseaux dans ce secteur, chantier effectué par le SIVOM de la Haute-Vallée de l'Aude avec le soutien des employés communaux (montant HT 38 000 €).

◆ Raccordement des eaux usées du hameau de Brézilhou à la station d'épuration de Ramounichoux

Il aura fallu 8 ans, pour réaliser cette opération. Rien ne nous aura été épargné : exigences techniques de l'Agence de l'Eau, obtention des subventions pour boucler un montage financier à l'avantage de la commune (3 ans), complications administratives pour le franchissement du ruisseau le Brézilhou et du pont SNCF, un hiver exécrable qui a retardé l'avancement des travaux...

Le marché a été attribué à l'entreprise OCTP de Quillan pour un montant HT de 120 782,90 €. L'enveloppe financière a permis de poursuivre le réseau d'assainissement du hameau. Ce chantier a également permis à la commune de Fa de profiter de la tranchée pour améliorer l'approvisionnement en eau des hameaux des Sauzils et de Ramounichoux, en y installant une conduite dérivée de notre réseau d'eau. Une convention réglera entre les deux communes la réception des eaux usées pour l'une et la fourniture de l'eau potable pour l'autre. Un remerciement tout particulier aux familles Carrière et Delmas pour avoir donné à la commune et à part égale une parcelle de terre, permettant l'installation du poste de relevage en aval du pont SNCF, permettant ainsi une économie financière substantielle. Merci encore à eux.



◆ Remplacement de 99 branchements en plomb et installation de compteurs d'eau à télé-relève

C'est une obligation de la loi répondant à une nouvelle norme européenne visant à diminuer la teneur maximale en plomb de l'eau du robinet de 50 microgrammes par litre à 10 microgrammes par litre. La commune s'est donc engagée dans le renouvellement des 99 branchements dénombrés sur le territoire communal. Ces derniers concernent la partie publique du branchement, entre la canalisation principale et le compteur du particulier qui n'en supporte aucun coût. De même, il a été décidé d'équiper les compteurs d'eau d'un système de télé-relève, procédé qui sera sur deux années étendu à l'ensemble des 389 compteurs d'eau.

L'entreprise Chauvet de Limoux pour les branchements plomb et l'entreprise Aquatech de Carcassonne pour la télé-relève, sont en charge d'un chantier relativement compliqué, car à chaque fouille les surprises ne manquent pas et c'est l'occasion de régler les désordres constatés. Les travaux pour un montant HT de 153 570 € seront terminés en fin d'année.

Les reprises définitives de la bande de roulement, laisseront place aux nouveaux marquages au sol afin de mieux réglementer le stationnement des véhicules autour du fort notamment.



◆ RD 118 remplacement de la canalisation d'eau sur 235 m

Cette opération est un préalable à la réfection de la voirie qui devrait voir la première tranche des travaux débuter en septembre 2014.

Il s'agira de remplacer une canalisation en fonte cassante qui date des années 30 et de terminer le remplacement des branchements plomb sur le tronçon. C'est l'entreprise Chauvet de Limoux qui est chargée de la réalisation des travaux pour un montant HT de 61 855 €. Les travaux débuteront début février 2014.

◆ Le SPANC

La commune est une des rares en Haute-Vallée à avoir réalisé son SPANC, répondant ainsi à une obligation législative. Le cabinet Opale de Limoux a restitué son audit sur les installations des 52 propriétaires utilisateurs d'un système d'assainissement individuel. Il leur appartiendra au vu des conclusions du bureau d'études de s'engager au besoin dans la remise aux normes de leur installation. La mairie est à la disposition des propriétaires pour les aider à trouver des solutions susceptibles de limiter l'impact financier sur le budget des ménages concernés. Une réunion publique le 6 novembre 2013 a permis aux propriétaires présents de recevoir le compte rendu de diagnostic et de poser toutes questions utiles.

◆ Règlement de la facture d'eau en deux fois

C'est chose faite, avec un acompte représentant 50 % de la facture acquittée en 2012 en y appliquant le régime de taxation au titre de l'année 2013.

La facturation définitive qui couvrira l'ensemble de l'année 2013 vous sera adressée début janvier 2014. Ces nouvelles dispositions ont été appréciées des abonnés, la prochaine étape sera de proposer un paiement en 10 mensualités, rendant le paiement encore plus « souple » pour les ménages.

